



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# PRÉSENTATION DE MON ESPACE SANTÉ

Octobre 2021

  
**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**l'Assurance  
Maladie**

# LE SÉCUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ EN APPUI AU LANCEMENT DE MON ESPACE SANTÉ

A travers le Ségur du numérique en santé, le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé un soutien inédit au développement massif et cohérent du numérique en santé en France. C'est ainsi **2 milliards d'euros d'investissement** qui seront consacrés au numérique en santé.

Le Ségur du numérique est **un accélérateur de la feuille de route du numérique en santé pour généraliser** le partage fluide et sécurisé des données de santé, en passant de 10 millions à 250 millions de documents médicaux échangés d'ici 2 ans et **féderer** l'ensemble des acteurs de santé (ville et hôpital).

Le Ségur du numérique a vocation à favoriser les échanges entre professionnels de la santé et du secteur médico-social. Il permet également de développer les échanges sécurisés avec les patients **via la messagerie sécurisée citoyenne et l'accès au DMP à travers Mon Espace Santé.**

mon  
ESPACE  
SANTÉ



SÉCUR  
NUMÉRIQUE

# TOUT COMMENCE AVEC LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ...



## ? Le DMP en bref

- ▶ Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé **informatisé** et **sécurisé**, **accessible sur Internet**.
- ▶ Il contient **toutes les informations de santé** de l'utilisateur : comptes rendus hospitaliers et radiologiques, résultats d'analyses de biologie, antécédents et allergies, actes importants réalisés, don d'organes, directives anticipées...
- ▶ Il permet à l'utilisateur de **partager ses informations** de santé avec les professionnels de santé de son choix, afin d'améliorer sa prise en charge.

## i Comment accéder au DMP ?



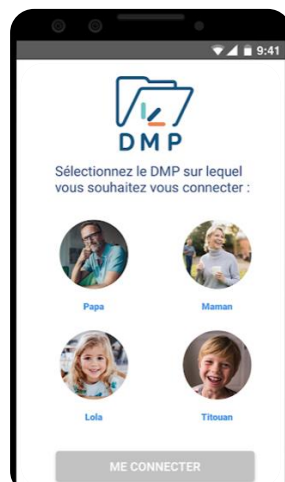
Patient

Portail web patient (Web PA)  
Application mobile DMP



Professionnel  
de Santé

Portail web PS (Web PS)  
Logiciels métiers DMP-Compatibles



### Quelques chiffres clés



**10,1 millions** de DMP ouverts au 30 juin 2021.



**11,4 millions** de documents déposés depuis 2018 (hors historique de remboursement et documents patients).

# UNE LOI PASSE EN JUILLET 2019 POUR TRANSFORMER LE DMP

La loi prévoit l'arrivée d'un **espace numérique de santé** pour toute personne au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le service est créé pour **donner la main au patient** pour gérer ses données de santé et pour faciliter la coordination des soins entre professionnels.

La loi définit les grands principes de fonctionnement de l'espace numérique de santé : fonctionnalité et mode d'accès des professionnels et établissements de santé. **Elle élargit le périmètre du DMP**, qui devient une brique de Mon espace santé.

Elle instaure le principe de **création automatique, sauf opposition** de la personne ou de son représentant légal (principe d'« opt-out »)

# LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ



## ? Qu'est ce que Mon espace santé ?

Un espace numérique de santé individuel et personnalisable pour **tout usager du système de santé**. Ce nouveau service permettra à chacun de **stocker et partager ses documents et ses données de santé en toute sécurité**.

L'objectif est de repositionner le patient comme premier bénéficiaire des services numériques de santé en lui redonnant les moyens d'être acteur de sa santé.

Il pourra partager ses données de façon sécurisée avec les professionnels et les établissements de santé ainsi qu'avec des services numériques en santé, référencés par l'Etat.

### Dates clés

Septembre 2021



Pilote

Ouverture pour 3 départements tests

Janvier 2022



Généralisation

Ouverture à l'ensemble de la population française à partir de janvier

## 📄 Quid du Dossier médical partagé ?

Mon espace santé rassemble, outre le dossier médical partagé du patient :

- ses données administratives ;
- toutes ses données de santé (comptes rendus hospitaliers, résultats d'analyses, ordonnances, etc.) ;
- des outils permettant des échanges sécurisés avec les professionnels de santé (dont une messagerie) ;
- un agenda numérique de santé (à terme) ;



Depuis la phase pilote, il n'est plus possible de créer de nouveaux DMP.

Les données contenues dans les DMP existants sont automatiquement intégrées dans Mon espace santé.

## Mon dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



## Ma messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

## Mon catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (Portails patients, applications et objets connectés référencés).

## Mon agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

# LA MESSAGERIE DE SANTÉ



La **Messagerie** permet à l'utilisateur d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Des échanges avec son cercle de soin



Envoi et réception de pièces jointes



La messagerie permettra à l'utilisateur d'**échanger** avec ses professionnels de santé.

L'utilisateur ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci.

Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la **Messagerie Sécurisée en Santé**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des **professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé** d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.



# LE DOSSIER MÉDICAL



Le **Dossier médical** vise à contenir l'ensemble des **informations de santé**. Ce dossier pourra à terme être alimenté par :



Patient ou ses aidants



Applications du catalogue de services



Professionnel de santé



Messages reçus

Le Dossier médical permet à l'utilisateur de **stocker, classer, consulter** :



Documents de santé



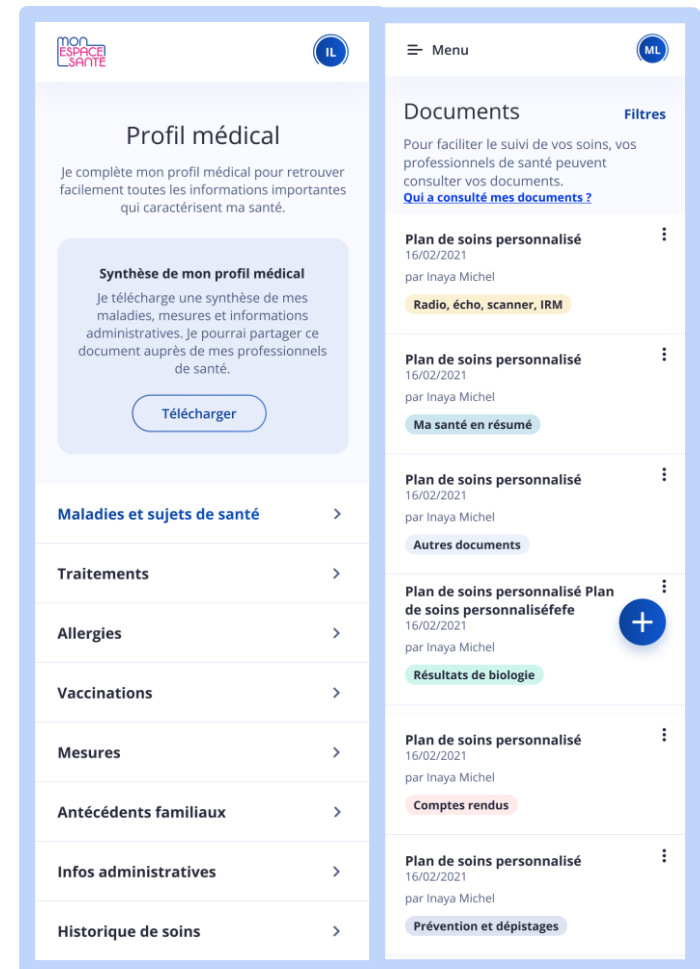
Mesures de santé



Profil Médical



Carnet de vaccination





# VIDEO DE DEMONSTRATION



Lien de la vidéo